

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Rapid Pro

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: 313/16/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0012652-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Rapid Pro

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Rentokil Initial Limited
	Adresse	Hazel House Millennium Park - Naas Irlande
Numéro de l'autorisation	313/16/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0012652-0000	
Date de l'autorisation	28/10/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	06/10/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Rentokil Initial 1927 plc
Adresse du fabricant	Global Science Centre, 7&8 Foundry Court, Foundry Lane RH13 5PY Horsham West Sussex Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Rentokil Initial Supplies Webber Road Knowsley Industrial Park L33 7SR Kirkby Merseyside Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	3 - Alphachloralose
Nom du fabricant	Lodi SAS
Adresse du fabricant	Parc d'activités des quatre routes F -35390 Grand-Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	LODI Group, site HIKAL Ltd. T-21. MIDC Industrial Area, Taloja Raigad district IN-410208 Maharashtra Inde
Substance active	3 - Alphachloralose
Nom du fabricant	SBM
Adresse du fabricant	3 rue de l'arrivée 215 F F-75749 Paris Cedex 15 Paris France
Emplacement des sites de fabrication	3 Rue de L'Arrivee, BP215-F75749 Cedex 15 Paris France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2,2,2-Trichloroethylidene)-a-D-glucofuranose	Substance active	15879-93-3	240-016-7	3,996

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------------	---

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans un centre de recyclage.

Éliminer le récipient dans un centre de recyclage.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation par des professionnels qualifiés

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Utilisation à l'intérieur seulement
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: En boîtes d'appâts Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Jusqu'à 8g d'appât (2 x 4g) appliqué avec un pistolet. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 8g d'appât (2 x 4g) appliqué avec un pistolet. Le nombre de boîtes à appât est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la sévérité de l'infestation. Distance entre les boîtes d'appâts : 2-3m. (Infestation forte: 2m. Infestation faible: 3m). Inspecter les emplacements à intervalles réguliers. Rajouter de l'appât si nécessaire jusqu'à ce que l'appât ne soit plus consommé. Appâts contaminés: remplacer l'appât si nécessaire.

La dose ou le nombre de sachets disposés par poste d'appâtage doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner à intervalles réguliers.

Vérifier à intervalles réguliers les boîtes à appât inviolables et les réapprovisionner jusqu'à ce qu'aucun nuisible ne vienne s'y approvisionner.

Normalement la pose d'appâts se fait sur une période de 7 à 10 jours.

Si une continuation de l'activité est constatée au-delà de ce délai, sa cause probable doit être déterminée.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

400g en tube en polyéthylène haute densité blanc.

300g en tube en polyéthylène haute densité blanc.

°Boîte en Carton - 12tubes/25 tubes, contenant: Tube blanc en HDPE - 300 g.

°Boîte en Carton - 12tubes/25 tubes, contenant: Tube blanc en HDPE - 400 g.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Avant toute utilisation, veuillez lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Avant d'utiliser ce produit, assurez-vous d'avoir la formation voulue ou d'avoir reçu les instructions nécessaires.

Le produit ne doit pas être placé sans discernement.

Une inspection approfondie de la zone infectée est essentielle, spécialement dans les endroits isolés et cachés, afin de déterminer l'extension de l'infestation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et la peau exposée au produit avant de manger, boire ou fumer et après chaque usage du produit.

Placer les boîtes à appât où des rongeurs ont été vus, près des terriers et refuges des rongeurs, des lieux où ils trouvent de la nourriture et rongent. De préférence, les placer contre un mur, sous un meuble ou derrière un meuble (où l'on ne risque pas de toucher à la boîte).

L'appât doit être placé dans des boîtes à appâts hors de portée des enfants, oiseaux et animaux non-ciblés.

Les boîtes à appâts doivent être clairement marquées pour indiquer qu'elles contiennent des rodenticides et qu'elles ne doivent pas être touchées ou déplacées.

Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement.

A fin du traitement: adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes physiques et mesures d'hygiène (boucher les trous, retirer les aliments potentiels, etc..) afin de prévenir une réinfestation.

L'efficacité optimale est obtenue à des températures basses c.à.d. de préférence 16°C ou moins de 16°C.

Le produit est efficace après 24h jusqu'à 48h.

Les rongeurs morts, restants d'appâts non consommés ou n'importe quels restants d'appâts doivent être enlevés lors de chaque contrôle afin de réduire le risque d'ingestion et d'intoxication d'enfants, animaux domestiques et autres animaux non-ciblés.

Les rongeurs morts, restants d'appâts non consommés ou n'importe quels restants d'appâts doivent être enlevés et traités conformément avec la législation nationale.

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.

Afin de favoriser l'ingestion de l'appât, lorsqu'il est possible veuillez retirer les autres sources d'aliments.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux et des ustensiles qui sont en contact avec les aliments.

Ne pas nettoyer l'intérieur des boîtes d'appâts entre 2 applications.

Les rongeurs peuvent porter des germes pathogènes (p.ex. Leptospirose). Portez des gants de protection adaptés lors de l'enlèvement des cadavres.

Information minimale à mentionner sur les boîtes d'appâts pour les professionnels formés: Nom et n° tél de la société responsable pour le traitement, nom du produit et la quantité maximale utilisée (dans la boîte d'appât), nom et concentration de la matière active et le texte: En cas d'accident ou malaise consultez un médecin ou contactez le Centre Antipoisons (Tel. +352 8002 5500).

Indiquer sur les emballages, par des pictogrammes bien visibles, le danger du produit pour les humains et les animaux non cibles.

Indiquer sur les emballages de façon très lisible l'obligation d'utiliser des boîtes d'appâts pour appliquer les produits rodenticides.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit ingéré en grande quantité peut causer : nausées, vomissements, dépression nerveuse, maux de tête et faiblesse pouvant aller jusqu'à l'évanouissement. En cas d'accident ou si vous vous sentez mal, consultez un immédiatement médecin et montrez-lui l'étiquetage si possible.

En cas d'accident ou malaise consultez un médecin ou contactez le Centre Antipoisons (Tel. +352 8002 5500), conserver l'étiquette comme référence.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Retirez tous les appâts après le traitement et jetez les en vous conformant à la législation nationale.

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la législation nationale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Maintenir hors de portée des enfants, oiseaux et animaux non-ciblés.

Conserver éloigné des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Durée de stockage: 12 mois.

6. Autres informations

Ce produit peut présenter un danger pour la faune.